



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 MARS 2025

Délibération n° D-2025-115

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 25/03/2025

Publication :
le 04/04/2025

Cession de parcelles bâties et non bâties - Dispositif DIGNEO -
SEMIE - Rue de Fontenay n°35 à 43

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Véronique ROUILLE-SURAUULT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

**Direction de l'Optimisation du
Patrimoine et de sa Transition
Energétique**

**Cession de parcelles bâties et non bâties - Dispositif
DIGNEO - SEMIE - Rue de Fontenay n°35 à 43**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort est propriétaire d'un ensemble immobilier formant llot composé de plusieurs immeubles sis 35, 37, 39, 39B, 41, 41B, 41D, 43 rue de Fontenay à Niort, cadastrées BN247, BN246, BN473, BN242, BN474, BN239, BN244, BN245, BN575, BN576, BN237, pour une contenance totale de 621 m².

Une convention de coopération entre la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Société d'Economie Mixte Immobilière et Economique et la Foncière Logement – Dispositif DIGNEO - approuvé par délibération en date du 27 juin 2022 a été conclue.

Cet ensemble immobilier fait partie des ilots immobiliers sélectionnés au titre de la 1ère liste du protocole d'accord foncier tripartite Ville de Niort – SEMIE – DIGNEO en vue de la résorption de l'habitat indigne selon délibération municipale D 2022-485 du 13 décembre 2022.

Un avis du service des domaines, à hauteur de 207 500 € +/- 10% a été produit en date du 10 janvier 2025 en estimation de la valeur vénale de cet ensemble immobilier.

Pour ces raisons, la cession des parcelles BN247, BN246, BN473, BN242, BN474, BN239, BN244, BN245, BN575, BN576, BN237, en propriété par la Ville de Niort est donc proposée au montant net vendeur de 207 500 €, frais d'acte en sus, à la charge de l'acquéreur.

Il s'agit d'une opération strictement patrimoniale de la Ville de Niort dans le but de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession des parcelles cadastrées BN247, BN246, BN473, BN242, BN474, BN239, BN244, BN245, BN575, BN576, BN237 pour un montant de 207 500 € net vendeur, frais acte en sus, à la charge de l'acquéreur et autoriser la signature du compromis de vente et/ou de l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Véronique ROUILLE-SURAUULT

Jérôme BALOGÉ



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques

Le 10/01/2025

Direction départementale des Finances Publiques de la Vienne

Pôle d'évaluation domaniale de la Vienne

11, rue Riffault – CS 70549

- 86020 Poitiers Cedex

téléphone : 05 49 55 62 00

Courriel : ddfip86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

La Directrice départementale des Finances
publiques de la Vienne

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Valérie SERVANT

Courriel : valerie.servant@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 05 49 00 85 73/06 24 34 67 58

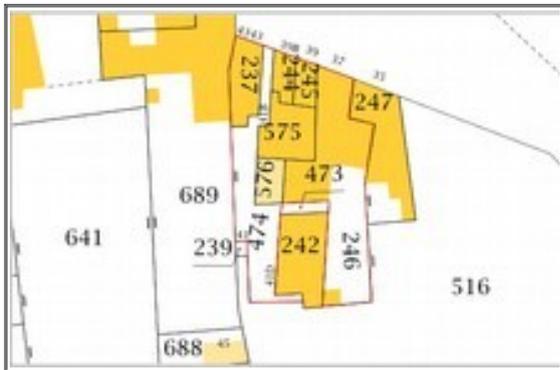
Ville de Niort

Réf DS :21121910

Réf OSE : 2024-79191-85497

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr)



Nature du bien :

Ensemble immobilier à l'état de ruine

Adresse du bien :

Rue de Fontenay, 79 000 Niort

Valeur :

207 500 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT

affaire suivie par :

2 - DATES

de consultation :	22/11/2024
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	12/12/2024

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

Dans le cadre d'un réaménagement du parking place des Capucins à Niort, la ville de Niort envisage la vente de l'îlot d'habitation à la SEMIE.

Le projet de la SEMIE comporte notamment une démolition/reconstruction d'immeuble R+3 en gardant partiellement des éléments de façade Pierre (Les éléments en R+2) donnant sur la place des Capucins. Opération de création de logements avec des RDC en locaux d'activité.

Le projet de cession est envisagé pour un montant d'environ 200 000€ à minima.

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

Niort se situe à 50 minutes en voiture de la Rochelle (64 km) et de la côte atlantique. La ville se trouve à la convergence de deux autoroutes : l'A10 (Paris-Bordeaux) et l'A83 (Nantes Bordeaux), à 50 minutes de Poitiers (76 km), 1h30 de Nantes (144 km), 1h50 de Bordeaux (185 km), 3h45 de Paris (409 km). Le TGV Atlantique place Niort à moins de 2h de Paris. Les aéroports de Poitiers et La Rochelle proposent des vols directs vers des villes françaises ou européennes. Avec plus de 59 000 habitants, Niort est la ville-centre d'une communauté d'agglomération d'environ 121 000 habitants (40 communes). Son aire urbaine s'étend sur 74 communes. La ville concentre plus de 60 % des emplois de l'aire urbaine et polarise la majorité des déplacements domicile-travail. La présence sur son territoire des sièges nationaux de la MAIF, de la MAAF, de la MACIF et de SMACL Assurances en a fait la capitale française des mutuelles d'assurance, la 4^e place financière française et la capitale régionale de l'économie sociale et solidaire.

4.2. Situation particulière

La place des Capucins à Niort se situe en centre-ville, à proximité directe du petit E-LECLERC. Le centre de Niort est facilement accessible à pied.

L'îlot à estimer se situe à proximité directe du parking propriété de la Commune.

4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
Niort	BN237	Rue de Fontenay	39m ²	Habitation en ruine
Niort	BN244	Rue de Fontenay	17m ²	Habitation en ruine
Niort	BN245	Rue de Fontenay	17m ²	Habitation en ruine
Niort	BN575	Rue de Fontenay	48m ²	Dépendances
Niort	BN246	Rue de Fontenay	200m ²	Habitation en ruine
Niort	BN576	Rue de Fontenay	22m ²	Cour intérieure
Niort	BN474	Rue de Fontenay	107m ²	Passage
Niort	BN247	Rue de Fontenay	95m ²	Habitation dégradée
Niort	BN473	Rue de Fontenay	8m ²	Cour commune
Niort	BN242	Rue e Fontenay	66m ²	Habitation murée

4.4. Descriptif

Une 1^{ère} maison de ville mitoyenne sur deux côtés, sur la parcelle BN237 de surface au sol 39m² sis au 43 pl des capucins, construite en 1850, de catégorie 6 "état d'entretien mauvais" de 80m² de SDP, le plancher étant partiellement effondré.

Une 2nd maison de ville mitoyenne, parcelle BN244 et 245 de surface au sol 17m² chacune sise au 39 rue de Fontenay, construite en 1880, en R+3 de surface de plancher 90m². Avec à l'arrière des dépendances sur la parcelle BN 575 dont la toiture est écroulée.

Une 3^{ème} maison de ville mitoyenne, parcelle BN246 de surface au sol 200m², sise au 37 rue de Fontenay, construite en 1948 et de surface de plancher 120m², en très mauvais état.

Les planchers étant effondrés, il est impossible de monter aux étages.

Une 4^{ème} maison de ville mitoyenne, parcelle BN 247 de surface au sol 95m², sise au 35 rue de Fontenay, de surface de plancher 87,36m².

Une 5^{ème} maison sur l'arrière de l'îlot, parcelle BN 242 de surface de plancher 120m², murée suite à l'acquisition par la ville de Niort pour empêcher les squats.

Un passage entre la parcelle BN237 et la parcelle BN244 existe pour donner l'accès au fond de la parcelle BN 474 et à l'habitation voisine sis parcelle BN 242.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Commune de Niort par actes successifs :

- du 21/12/1984, pour le 37 rue de Fontenay,
- du 05/04/1985, pour le 39 rue de Fontenay,
- du 06/09/1993, pour le 41B et 43 rue de Fontenay,
- du 11/06/2002, pour le 39B rue de Fontenay,
- du 22/06/2023, pour le 41D rue de Fontenay,
- du 03/12/2024, pour le 35 rue de Fontenay.

5.2. Conditions d'occupation

Le bien est estimé libre de toute occupation

6 - URBANISME

Règles actuelles

Zone UAa du PLUI en vigueur sur Niort approuvé la 08/02/2024.

La zone UA correspond au tissu ancien des centres-bourgs de la commune (« entité principale » au sens du SCoT de Niort Agglo approuvé le 10 février 2020). La zone UA est un secteur déjà urbanisé à caractère central. Elle présente une vocation principale d'habitat dense, de services et d'activités compatibles avec l'habitat. Les constructions sont généralement édifiées en ordre continu. Les équipements publics sont présents et ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

A/ Méthode par comparaison : qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

B/ Méthode par la récupération foncière... qui consiste à déterminer la valeur du terrain, considéré comme nu et libre d'occupation, c'est à dire diminuée des frais de démolition des constructions et, le cas échéant, des frais d'éviction ou de relogement des occupants. Au cas particulier, cette

méthode est utilisée car le terrain à évaluer supporte un bâti très dégradé dont la valeur est inférieure à celle du terrain seul et dont les coûts de réhabilitation seraient disproportionnés.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

8.1.1. Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

A/ Recherche d'ensemble immobilier en état de ruine sur Niort sur la période de 2018 à 2023 par "estimer un bien" et BNDP "Base Nationale de Données Patrimoniales" :

Biens bâtis : ... - valeur vénale							
N	date mutation	commune adresse	cadastre	surface SU	Prix €	Prix/m ²	Observations
	03/12/2024	Rue de Fontenay, Niort	BN247	88m ²	100 000€	1 136,4€/m ²	Bien partie de l'îlot à estimer
1	29/03/2024	25 P av du Mal de Lattre, Niort	BI178/184/715	50m ²	22 000€	440€/m ²	Habitation entièrement à rénover
2	20/12/2023	21 M rue de la Burgonce, Niort	CO678	57m ²	22 000€	385,96€/m ²	Bâti en ruine
3	22/06/2023	Rue de Fontenay, Niort	BN 239/242/473	120m ²	50 000€	416,66€/m ²	Bien partie de l'îlot à estimer
4	24/03/2022	15B Av du Mal de Lattre, Niort	BI195/196/200 /204	76m ²	30 000€	394,74€/m ²	Immeuble entièrement à rénover
5	24/11/2021	7 rue du petit paradis	BY58	76,5m ²	35 000€	457€/m ²	Vente commune (bien visité)
6	24/11/2021	8 rue Mère Dieu	BY35	98m ²	22 000€	224,5€/m ²	Vente commune
7	10/09/2021	12 rue Perrière	BX194	87m ²	60 000€	689,65€/m ²	A rénover entièrement dans l'acte
8	25/03/2021	11 rue des 3 mariés	BY73	105m ²	57 000€	542€/m ²	A rénover entièrement dans l'acte
9	21/07/2021	43 rue st Gelais	BW125	240m ²	125 000€	416€/m ²	Ancienne boîte de nuit et habitation en très mauvais état (bien visité)
10	07/02/2020	16 rue ddu Four, Niort	BN147	99m ²	35 000€	353€/m ²	Maison mitoyenne à proximité directe
11	18/11/2019	7 Pl des Ormeaux, Niort	BN398	24m ²	3 000€	125€/m ²	Dépendance
					moyenne	495,99€/m ²	Terme 11 exclu

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

Le bien à estimer est constitué par des éléments bâtis en mauvais état qui ont vocation à être démolis, sur des parcelles cadastrées qui forment une emprise foncière de 618m² et une SDP de 498m² hormis la dépendance et le préau parcelles cadastrées respectivement BN 575 et 576 .

Pour l'estimation, les deux acquisitions des biens parties de l'îlot seront considérées comme termes privilégiés.

Dans la sélection ci-dessus, en ne retenant que les termes les plus récents, allant de 2022 à 2024, la valeur médiane est de 416,66€/m² tarif d'un des biens partie de l'îlot. Cette valeur sera retenue pour l'estimation de l'ensemble.

Soit pour les 498m² de surface développée retenue, une valeur vénale de 207 496,68€ arrondie à 207 500€.

B/ Méthode par la récupération foncière :

1/Recherche du prix du terrain à bâtir nu :

Recherche de Non bâti sur Niort sur la période de 2022 à 2023 par "estimer un bien" et BNDP "Base Nationale de Données Patrimoniales" en usage de TAB de superficie comprise entre 100 et 300m², à 1km autour de l'adresse du bien à estimer soit 45 rue de Fontenay à Niort:

Biens bâtis : immeuble de rapport... - valeur vénale							
N	date mutation	commune adresse	cadastre	surface SU	Prix € HT	Prix/m ² HT	Observations
1	04/11/2022	6 rue Felix Lelant, Niort	191K1133	300m ²	41 518,40€	138,39€/m ²	TAB
2	18/11/2022	5 rue des massettes, niort	191EE270	252m ²	40370€	160,20€/m ²	TAB
3	15/09/2022	42 rue de la plaine des ormeaux, niort	19LH158	296m ²	37 414,97€	126,40€/m ²	TAB
4	10/03/2022	3 rue Soeur emmanuelle, niort	191KO199	227m ²	29 432,75€	129,66€/m ²	TAB
5	11/04/2022	8 rue du Hameau de Telouze, Niort	191KO177	243m ²	32 260,24€	132,76€/m ²	TAB
						moyenne	137,48€/m ²

Les parcelles de TAB en ville ont un tarif moyen de 137€/m² HT.

Ce tarif sera retenu pour l'estimation, soit pour les 618m² de superficie du terrain au sol, la valeur vénale est de 618*137=84 666€

2/ Coût de démolition :

A partir de la banque de donnée de la DNID ci-dessous, le coût de démolition est déterminé.

dot	commune	année marché	nature bâti	opération	méthode opération	montant marché HT en €	surface m ² ou volume traités	unité	coût par unité	fiches	observations
33	Bassens	2021	nc	démolition désamiantage	nc	79 400	916 m ²		87	141	Démolition de trois bâtiments communaux. Les opérations se situent en milieu urbain ce qui implique d'occasionner le minimum de gêne pour les riverains.
71	Montceau-les-Mines	2021	nc	démolition désamiantage déplombage	nc	46 675	300 m ²		156	144	désamiantage, déplombage et démolition d'un bâtiment - Création d'un stationnement et mise aux normes d'un arrêt de bus
77	fay les némoins	2017	traditionnelle	démolition	mécanique	56 584	1 188	SHOB	48	115	démolition de 2 bâtiments, hors désamiantage et consignation réseaux
76	rouen	2017	traditionnelle	démolition désamiantage	mécanique	678 000	7 810	SDP	87	130	désamiantage et démolition (après curage) d'un immeuble de 150 logements à la pelle mécanique
09	pamiers	2017	traditionnelle	démolition	nc	28 071	470	SHOB	60	131	2 maisons d'habitations accolées, surface SHOB estimée
28	nogent le rotrou	2017	traditionnelle	démolition désamiantage	nc	185 826	1 972	SHOB	94	134	immeuble R+2 de 30 logements + local collectif (77 € HT/tonnes déchets dont 1,84 % déchets amiantés)
69	lyon	2017	nc	démolition désamiantage	nc	661 345	6 672	surface à démolir	99	135	Ensemble de bâtiments : garage, bâtiment à usage industriel, entrepôt, bureaux, locaux techniques
19	ussel	2017	traditionnelle	démolition désamiantage	nc	386 847	4 100	SDP	94	136	démolition de 2 bâtiments d'habitation R+4 et de 14 garages

Le projet comportant une démolition partielle de l'îlot en gardant des éléments de façade Pierre (Les éléments en R+2) donnant sur la place des Capucins, un tarif de démolition moyen de 90€/m² peut être retenu.

Soit pour les 600m² de SDP, le coût de démolition est de : 600*90=54 000€

La valeur vénale du bien par la méthode par récupération foncière est de :

84 666€-54 000€ = 30 666€

Conclusion :

L'îlot à réhabiliter a une surface développée de plancher très importante par rapport à l'emprise foncière, aussi la méthode par récupération foncière ne permet pas de valoriser au mieux cet îlot.

C'est pourquoi la méthode par comparaison sera privilégiée.

La valeur vénale retenue pour l'ensemble est de 207 500€.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **207 500 €**.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 186750€ .

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus haut sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour la Directrice et par délégation,
La responsable de la Mission Domaniale,



Florence Couton,
Inspectrice divisionnaire des finances
publiques

Département :
DEUX SEVRES

Commune :
NIORT

Section : BN
Feuille : 000 BN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 09/09/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
171 Avenue de PARIS 79061
79061 NIORT CEDEX 9
tél. 05 49 09 98 65 -fax
ptgc.deux-sevres@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

